

SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

INFORMATION CFDT

CTM DU 3 SEPTEMBRE 2015

L'administration a apporté les réponses ci-dessous aux questions posées par la CFDT dans sa déclaration liminaire ([accéder à la déclaration](#))

Représentaient la **CFDT** :

Myriam **PRIGENT** – DDPP Finistère
Philippe **HEDDRICH** – SGEN – CFDT
Patrick **HANNOYER** – DDT Lot
Hervé **LEDOUX** – DRAAF Lorraine

RÉFORME TERRITORIALE

La SG du MAAF indique que le ministre de l'agriculture va adresser un message aux agents courant septembre. Le principe du « multisite » de la plupart des services est réaffirmé. Cela a été validé à Matignon.

Le premier ministre va adresser une lettre à chaque préfet préfigurateur vers le 15 septembre.

La validation interministérielle des macro-organigrammes devrait intervenir rapidement. Ces macro-organigrammes seront ensuite présentés aux CT de chacune des DRAAF actuelles à la fin de mois de septembre.

La définition des micro-organigrammes devra être engagée en consultant les personnels. Ces schémas seront ensuite présentés officiellement en CT régional courant novembre.

Les organigrammes sont des organigrammes cibles. Tout ne sera pas en place au premier janvier 2016

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS
Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Ainsi, s'agissant de l'enseignement agricole, il est indiqué qu'une activité SRFD sera conservée dans chaque ancienne métropole régionale. Dans la grande région du Sud-Ouest par exemple, il restera un site SRFD à Bordeaux, Limoges et Poitiers. Autrement dit, les SRFD seront systématiquement « multisites ». Certains seraient en partie spécialisés à terme (CF. Pôle examen par exemple).

La mutualisation des fonctions supports concernerait les achats (une direction interministérielle pourrait être créée) et l'immobilier (déjà fait). L'informatique pourrait être concernée mais le MAAF ne compte pas activer particulièrement ce levier.

ACCOMPAGNEMENT RH

L'administration reconnaît qu'une partie des agents devra faire un réel effort de changement de métier ou bien accepter un changement géographique. Les IGAPS sont là pour aider les agents dans leur choix et leur changements.

Le plan de formation sera revu pour « prioriser » l'aide à la reconversion.

Prime d'accompagnement à la réforme (PAR)

Une prime d'accompagnement à la réforme sera mise en place. Elle sera fonction du kilométrage et de la réalité ou non du changement de résidence. Les montants maxima seront plus élevés que les dernières primes à la mobilité.

Une note de service devrait être publiée en fin de semaine.

Mobilité fonctionnelle et PAR

Le changement de métier même sans changement de résidence sera accompagné d'une prime pour récompenser l'agent dans son effort.

Garantie de rémunération

La rémunération sera garantie, y compris les primes et les NBI.

Règle des 3 ans

Elle ne sera pas appliquée pour ceux qui auront subi la réforme régionale

Indemnité de départ volontaire (IDV) pour restructuration

Elle bénéficiera uniquement aux agents dont le poste disparaît. Son montant important pourrait amener certains agents en fin de carrière à l'utiliser comme une pré-retraite.

Mobilité géographique

La mobilité géographique dans une même DRAAF en restructuration vaudra pour les mobilités obligatoires liées aux avancements (attachés, IAE, IPEF).

Par ailleurs, un dispositif interministériel favorisera les mobilités hors de notre ministère.

Encadrement

Les postes de chefs de service seront mis à la mobilité même si le cadre concerné est préfigurateur. Les postes seront attribués à la CAP de novembre.

Le chef de service non retenus comme préfigurateurs qui ne retrouveraient pas un poste en interne seront reçus en centrale par Gilles Lelard et Michel Magimel

La cotation des postes pourrait être revue à la hausse si la nouvelle structure est plus importante.

DIALOGUE SOCIAL

Pour les CT des nouvelles régions, il est prévu des instance conjointes jusqu'aux élections de 2018. Il n'y aura pas de nouvelle élections avant 2018.

Cela posera sans doute des problèmes matériels (salle, quorum...) notamment dans les 2 très grandes régions issues de la fusion de 3 anciennes régions (grand est et sud ouest).

RIFSEEP

Le Rifseep se met en place progressivement au ministère (IGA, Administrateurs civils, directeurs d'établissements du supérieurs).

Le ministère souhaite le généraliser prochainement aux SA et attachés . Il est un peu contraint de le faire car la PFR va disparaître en janvier 2016. Pour les adjoints administratifs, rien ne changera avant le premier janvier 2017.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

La **CFDT** rappelle son opposition au RIFSEEP. D'une part, elle se fait à coût constant et d'autre part, elle crée de la concurrence entre agents alors qu'il faudrait encourager le travail en équipe pour un service public de qualité. D'ailleurs, les pays anglo-saxons qui ont mis en place un système de rémunération individuelle selon la performance dans la fonction publique il y a 30 ans l'ont supprimé récemment car cela nuisait aux performances des services, ils sont revenus à des primes par équipe.

APPRENTISSAGE

Dans le cadre du développement national de l'apprentissage, une circulaire de juillet incite l'ensemble des services du MAAF à recruter des apprentis (adm centrale, services déconcentrées, IFCE, ONF, enseignement supérieur et EPL).

La **CFDT** est favorable à cette mesure qui favorise l'insertion mais alerte l'administration sur l'effort à faire en terme d'accompagnement, et de formation. Cela concernera une centaine de personnes par an. Une vingtaine d'apprentis sont déjà en place dans l'ensemble du ministère.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

DÉCLARATION LIMINAIRE CFDT

RÉFORME TERRITORIALE

Le deuxième volet de la réforme territoriale vise à réduire le nombre de régions de 22 à 13.

La liste provisoire des nouvelles capitales régionales a été annoncée le vendredi 31 juillet à l'issue du Conseil des ministres.

Le tiers des sièges des directions régionales est implanté hors chefs-lieux de région et les DRAAF préfigurateurs ont été désignés.

Pour la **CFDT**, le moment n'est plus à remettre en cause cette réforme nationale, mais à accompagner au mieux les agents et éviter les effets négatifs en terme de conditions de travail et de parcours professionnels.

Lors de la rencontre avec le ministre de l'agriculture en juillet dernier, la CFDT a insisté sur la nécessité de mener cette réforme avec :

- un dialogue social déconcentré approfondi et une association des agents à la réforme,
- -une allocation de vrais moyens en matière RH,.
- une mise en œuvre de plans de formation, prioritairement en appui aux agents dont les missions seront appelées à évoluer.
- un respect du principe d'égalité de traitement entre agents et un suivi personnalisé pour chacun.

Le ministre, dans sa lettre type adressée aux DRAAF préfigurateurs le 6 août dernier a donné 5 axes prioritaires :

- 1) *élaboration de l'organisation détaillée de la future DRAAF*
- 2) *dialogue social et accompagnement des agents*
- 3) *donner du sens et de la lisibilité aux différentes politiques menées par le ministère*
- 4) *maintien de compétences dans un contexte de réduction des effectifs (notamment sur le programme 215)*
- 5) *mise en oeuvre de méthodes de travail modernes et adaptées à un fonctionnement en multi-sites...*

Ainsi, le ministre privilégie une « *approche participative permettant aux agents d'exprimer leurs propositions* », « *souhaite éviter les mobilités géographiques obligatoires* », et « *mettre en œuvre des méthodes de travail modernes et adaptées à un fonctionnement en multisites* ».

Outre l'élaboration de l'organisation détaillée de la future DRAAF, les directeurs régionaux préfigurateurs doivent porter une attention toute particulière au dialogue social participatif et au repositionnement des agents dans leur nouvelle affectation.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Pour la **CFDT**, cela ne doit pas rester une simple déclaration d'intention politique. Elle attend une réelle implication des DRAAF préfigurateurs dans un dialogue social approfondi.

Si la **CFDT** prend acte de cette volonté du ministre de conduire la réforme sereinement, de fortes inquiétudes demeurent notamment sur le maintien des compétences dans un contexte de réduction des effectifs sur le programme 215.

De plus, les délais de définition des micro-organigrammes semblent très contraints (la date limite semble être imposée par les CAP), alors que le macro-organigramme n'est toujours pas validé à la date d'aujourd'hui. Ces micro-organigrammes pourraient se faire sans que l'on connaisse la localisation de nos partenaires (chambre d'agriculture, conseil régional, ...).

Par ailleurs, il conviendrait de définir rapidement les modalités de travail délocalisé et de télétravail, notamment pour les agents soumis à de longs trajets quotidiens.

Enfin, un décret du 22 août prévoit des mesures d'accompagnement pour certains fonctionnaires sur des postes de responsabilité. Quelle sera la situation réservée aux autres agents ? Quelles seront les mesures compensatrices de mobilité de départ et qui pourra en bénéficier ? La **CFDT** n'admettrait pas un traitement des mesures d'accompagnement différencié selon les catégories. Quelles informations pouvez vous apporter sur ce point ?

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>